

Taekwondo Club de l'Ouane

Fiche d'Inscription Section Taekwondo, saison 2025-2026

Photo
à coller

(Ecrire le plus lisiblement possible)

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Nationalité : Poids (compétition) :
Profession (des parents pour les mineurs):
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Téléphone : Portable (important) :
Email (important) :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné Mr/Mme (Nom/Prénom).....

Parents / Représentant légal, autorise l'enfant mentionné ci-dessus à pratiquer le Taekwondo au sein de l'association Taekwondo Club de l'Ouane.

POUR TOUS LES PRATIQUANTS

Je dégage la responsabilité du Taekwondo Club de l'Ouane en cas d'accident à l'intérieur ou à l'extérieur du Gymnase. Je m'engage à ne pas utiliser les techniques qui me seront enseignées dans un but illégal, et à respecter le Règlement Intérieur du Club sous peine de renvoi immédiat et définitif. Par ailleurs, je suis informé(e) que les cotisations ne sont pas remboursables quelque qu'en soit la raison.

FAIT à , le

SIGNATURE du pratiquant et de son responsable légal s'il y a lieu, précédée de la mention « lu et approuvé »

Taekwondo Club de l'Ouane

Saison 2025-2026

Modalités d'inscription :

- Remplir la Fiche d'Inscription et la signer.
- Remplir le Formulaire de Demande de Licence FFTDA
- Lire le Règlement Intérieur et en remettre un exemplaire signé par le pratiquant et ses parents s'il est mineur.
- Lire les Modalités de fonctionnement des Cours ci-dessous.
- Fournir 1 photo d'identité
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Taekwondo de moins de 3 mois.

2 semaines sont allouées pour remettre au Club ces documents. Passé ce délai, l'accès au club est suspendu jusqu'à remise du dossier complet.

- Joindre un chèque (Espèces acceptées) de règlement à l'ordre du Taekwondo Club de l'Ouane du montant suivant (Pass Sport, Pass'Loisirs CAF, ANCV Cheques Vacances/Sport acceptés) :

Nouveaux Inscrits :

ENFANTS (jusqu'à 14 ans) : Adhésion (10EUR) + Licence (35EUR) + Cours (85EUR) + Do Bok- Kimono (35EUR) soit un **total de 165 EUR**

Paieement possible en 3 chèques datés de 3 mois consécutifs de 50, 50 et 55 EUR.

Bénéficiaire du Pass Sport : joindre le code imprimé

ADULTES : Adhésion (10EUR) + Licence (35EUR) + Cours (135EUR) + Do Bok- Kimono (35EUR) soit un **total de 215 EUR**

Paieement possible en 3 chèques datés de 3 mois consécutifs de 70, 70 et 65 EUR

Bénéficiaire du Pass Sport : joindre le code imprimé

Etudiant (Etudes post Bac, photocopie Carte Etudiant à joindre) / Chômeur (justificatif à joindre) : réduction de 20 EUR

2^{ème} inscription au sein d'une même famille : réduction de 20 EUR

Parrainage: 25 EUR de réduction ou d'équipement pour le parrain/ la marraine

Rappel des horaires des cours :

Lieu : Dojo du Gymnase de Triguères

Mardi 18h30-20h: pour tous âges, cours multi contenus

Jeudi 18h30-20h: pour tous âges, cours Techniques

Samedi 10h30-12h: pour tous âges, cours multi contenus

Lieu : Dojo du Gymnase de Courtenay

Mercredi : 14h30-16h : pour tous âges, cours multi contenus

Modalités de fonctionnement des cours pendant l'année :

Deux passages de grades (en janvier et juin) seront organisés, une participation de 5EUR par passage sera demandée pour payer les frais d'achat de planches de casse et de ceintures. A partir de la ceinture Violette (enfants) et Bleue 1 Barette Rouge (adultes), un seul passage de grade par an en décembre ou juin.

Des stages facultatifs avec des intervenants extérieurs pourront être organisés, sous forme de demi-journée ou de journée, le samedi ou le dimanche, payant ou pas, en fonction des intervenants.

Le club participera aussi à des interclubs ou des compétitions Départementales/Régionales, en général le coût est de 5/10 EUR pour chaque participant en fonction des organisateurs. Les participants devront posséder leur propres protections homologuées WTF/FFTTDA (protège tibia-avant bras, casque, ...) pour les compétitions Départementales/Régionales. Le Club peut vendre à prix coûtant ces matériels.

De même, tous les pratiquants qui voudront participer à des événements extérieurs au club (Compétitions, Stages FFTDA, ...) devront posséder un Passeport Sportif FFTDA, vendu par la Fédération 20EUR et délivré par le Club. Ce passeport est valable 8 ans et permet d'officialiser les grades et d'accéder aux compétitions et autres stages.

Pendant les interclubs ou compétitions qui auront lieu certains samedis, il se peut que les cours ce jour là soient assurés par un autre professeur ou assistant ou tout simplement annulés. Enfin, pendant les vacances scolaires et en fonction du planning de fermeture des gymnases, les cours de Taekwondo seront dispensés ou pas.

La communication au sein du Club est par email à chaque adhérent et par des messages dans le groupe Facebook du Club (<https://www.facebook.com/#!/groups/197136373735396/>). Aussi c'est à vous parents/pratiquants de vous tenir au courant de la vie du club et de vous impliquez car ce club n'est en aucun cas une garderie...Enfin, en cas d'imprévu, des Emails et Messages sur le Groupe Facebook (indiquez-les bien lisiblement sur la fiche d'inscription et informez nous de leurs éventuels changements en cours d'année) seront envoyés pour communiquer les dernières infos. Abonnez vous également à la Page Facebook, au compte Instagram et TikTok du club : Taekwondoclubouanne

Des TShirts et des Sweats aux couleurs du club sont à vendre à prix modiques. Demandez les !

Taekwondo Club de l'Ouane

Règlement Intérieur

Un minimum de savoir être, de savoir vivre et de discipline est nécessaire pour que les cours et la vie de l'association se déroulent de façon optimale.

Certificat Médical

Un certificat médical de moins de 3 mois, attestant de l'aptitude physique du pratiquant à la pratique du Taekwondo doit être présenté (ou attesté sur le Passeport Sportif pour les pratiquants de Taekwondo) au moment de l'inscription puis tous les 3 ans.

Présence

La présence aux cours est l'un des éléments essentiels de la pratique du Taekwondo, le pratiquant est invité à faire preuve d'une assiduité constante et à informer l'enseignant de ses éventuelles absences.

Horaires

La ponctualité est primordiale. Les membres du club sont invités à se présenter au Dojo 15 minutes avant le début du cours et à s'habiller en silence dans les vestiaires afin que le cours puisse commencer à l'heure.

Tenue

La pratique du Taekwondo s'effectue avec le port d'un Do-Bok (kimono) et d'une ceinture, vendus par l'association. Sur un tatami, il est recommandé de pratiquer pieds nus afin d'éviter les traumatismes aux chevilles et genoux. Si la pratique avec des chaussures de Taekwondo est cependant autorisée, l'Association ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Salut

Avant de monter sur le tatami, on salut le Dojo. Au début et à la fin du cours, on salut le professeur et les autres pratiquants.

Accompagnants

Les personnes accompagnant les pratiquants sont priées de quitter le Dojo au démarrage du cours. En effet, les enfants notamment, ne sont pas concentrés quand leurs parents sont présents. De même, les accompagnants ne doivent pénétrer dans le Dojo qu'à la fin du cours. Pour le cours d'essai, les accompagnants peuvent exceptionnellement rester dans le Dojo pour rassurer l'enfant. Ensuite, les accompagnants doivent respecter scrupuleusement ce principe. Des cours seront ouverts spécialement aux accompagnants pendant l'année afin qu'ils puissent voir évoluer les pratiquants.

Discipline

Les pratiquants doivent écouter et exécuter les instructions du professeur. Les pratiquants doivent être attentifs et agir en silence. Les pratiquants doivent se respecter les uns et les autres. Les injures, insultes et autres sont à proscrire dans le Dojo et le gymnase.

Comportement

Les pratiquants et leurs accompagnants doivent avoir un comportement et une attitude respectueux de la vie en collectivité. D'autre part, les personnes qui ne seraient pas d'accord avec les orientations ou décisions prises par la direction de l'Association, doivent prendre leurs responsabilités et quitter l'Association.

Hygiène

Les pratiquants sont tenus de porter un Do Bok propre. De même, ils doivent pratiquer avec le corps propre (des douches sont installées dans les vestiaires à cet effet). Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et propres.

Les bagues, bracelets, colliers, chaînes, boucles d'oreille et autres sont à retirer avant le début du cours.

Sécurité

Le Club ne saurait être responsable des dégradations ou vols des éventuels objets personnels des pratiquants.

En revanche, les pratiquants sont responsables pénalement et financièrement des dégradations qu'ils commettraient dans le Dojo, les vestiaires et le Gymnase.

Exclusion

Toute personne ne se conformant pas à ce règlement sera immédiatement et définitivement exclue.

Droit à l'image

Par la présente, j'autorise sans restrictions et sans compensation financière l'Association à réaliser des vidéos ou photos sportives qui seront diffusées sur le site internet du club ou sur le Groupe ou la Page Facebook, l'ecompte Instagram ou TikTok du club et dans lesquels je ou mes enfants pourrais apparaître.

Date et Signature du pratiquant et de son responsable légal s'il y a lieu (précédé de la mention « lu et approuvé »). Un exemplaire est à remettre avec le dossier d'inscription.



Formulaire de prise de licence

Nouveau licencié – Autres modifications

25 rue St Antoine 69003 Lyon – Tel 04 37 56 14 19 – licences@fftda.fr
document téléchargeable sur www.fftda.fr

**SIMPLE ET
RAPIDE
LICENCIEZ-VOUS
SUR
FFTDA.FR**

NOM DU CLUB Taekwondo Club de l'Ouanne		Saison 2025/26																																									
N° CLUB 450936		COCHEZ LA CASE SI VOUS AVEZ OUBLIE VOTRE NUMERO DE LICENCE ☐																																									
N° LICENCE <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																											
NOM <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																											
PRENOM <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																											
<i>Entourer la mention utile</i>		SEXE	F M	<i>La date de naissance est indispensable</i>		NE (E) LE	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																				
ADRESSE (voie et n° de voie)																																											
COMPLEMENT ADRESSE (rés, bat etc)																																											
CODE POSTAL <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>							VILLE <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																				
TELEPHONE <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																						EMAIL <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																					

Licence Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement Int. de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à ces activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.

Certificat médical En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit au club un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Assurance L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties 1°) en Responsabilité Civile souscrites par la FFTDA auprès de ALLIANZ 2°) en Individuelle Accident (pour les dommages corporels) souscrites par la FFTDA auprès de la Mutuelle des Sportifs.

☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'informations jointes et disponibles sur le site Internet de la Fédération à la rubrique « Fédération – Club – Services aux clubs – Licences et Assurance ». Je suis informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du Taekwondo et des Disciplines Associées. Je peux également souscrire des garanties complémentaires optionnelles figurant dans la demande d'adhésion « SportMut », jointe et téléchargeable sur www.fftda.fr.

L'assurance Individuelle Accident n'étant pas obligatoire, le soussigné peut y renoncer expressément en stipulant dans le cadre réservé à la signature du document (ci-dessous) « Refus de l'assurance ». Il pourra alors déduire la somme de 0,49 € au montant de la licence qui sera alors portée à 34,51 €.

DATE ET SIGNATURE INDISPENSABLES (POUR LES MINEURS, SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL)

☐ Je certifie avoir passé une visite médicale attestant de mon aptitude à la pratique du Taekwondo et avoir fourni un certificat médical en cours de validité aux représentants de mon club.